

le genre de pouvoirs qu'il a eus dans le passé et lui permet de faire légalement ce que la Commission McDonald lui a ouvertement reproché. Le service de sécurité va continuer à tenir des dossiers sur des centaines de milliers de Canadiens. La Commission McDonald a appris aux Canadiens que le service de sécurité avait des dossiers sur 700,000 personnes. Malgré son esprit conservateur et même s'il est prêt à accepter n'importe quel mensonge de la part du service de sécurité, le solliciteur général dira-t-il à la Chambre qu'il était nécessaire à ce dernier d'obtenir des renseignements et d'établir un dossier sur 700,000 Canadiens? Y a-t-il quelque chose de nouveau à ce sujet?

Je voudrais faire part au solliciteur général de mon expérience personnelle dans ce domaine. Je suis représentant élu, dans une assemblée législative ou une autre, depuis 40 ans. Tout ce que j'ai fait et dit a été consigné. Après l'adoption de la loi sur l'accès à l'information, j'ai présenté une demande au solliciteur général et à la GRC pour consulter mon dossier et vérifier les choses que j'étais censé avoir faites et qui avaient été consignées à mon sujet. Ma demande a été rejetée parce que la loi ne prévoit pas la divulgation de ce genre d'information. J'ai présenté la même demande au Federal Bureau of Investigation, aux États-Unis, et j'ai réussi à savoir ce qu'il y avait dans ses dossiers à mon sujet. Par conséquent, si nous avons des doutes au sujet de ce projet de loi quant aux mesures que le solliciteur général essaiera de faire adopter à la Chambre, nous sommes parfaitement en droit de les avoir.

N'oublions pas que nous, Canadiens, sommes plutôt suffisants et assez arrogants; nous voyons ce qui se passe aux États-Unis et nous trouvons cela terrible. Voyez ce qu'a fait le FBI! Voyez ce qu'a fait la CIA! N'est-ce pas effrayant? Cela ne pourrait pas se produire au Canada. Ce n'est que lorsqu'un ancien caporal de la GRC, membre du service de sécurité, a pris part, pour des raisons inexplicables jusqu'ici, à une tentative...

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LES HAUSSES DE PRIX SUPÉRIEURES AUX NORMES DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a démontré une fois de plus qu'on ne peut pas lui faire confiance et que ses déclarations solennelles d'intention sont sans fondement et sans valeur. Dans ses derniers exposés budgétaires, le ministre des Finances a déclaré catégoriquement que les prix demandés par des organismes gouvernementaux seraient assujettis à la règle des 6 et

5 p. 100. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a confirmé en ce qui concerne la Commission d'énergie du Nord canadien, organisme fédéral exerçant un monopole sur l'énergie électrique dans une bonne partie du nord du Canada. De janvier 1983 à janvier 1984, les consommateurs de Fort Simpson se sont vu imposer des hausses de plus de 40 p. 100, soit nettement supérieures aux normes établies.

Pour que le ministre respecte sa parole, il faut que la CENC réduise ses tarifs à Fort Simpson et rembourse de l'argent à ses clients. Autrement, nous saurons tous que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui aspire à la direction de son parti discrédité, est un homme qui dit une chose mais fait exactement le contraire.

* * *

LE JOUR-J

RÉFLEXIONS SUR LES SACRIFICES DES ALLIÉS

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est en s'écriant «O.K. We'll go» que le 6 juin 1944 le général Eisenhower lançait sur la Manche la plus puissante et la plus sanglante opération militaire de débarquement de l'histoire, l'invasion par les Alliés de la Normandie. En 1941, c'est en ces termes que Watson Kirkconnel, auteur et professeur de l'université McMaster, décrivait l'intensité de la lutte qui opposait les pays libres aux forces de l'Axe:

En cédant à son penchant héréditaire pour la barbarie, l'Allemagne hitlérienne a fait fi des valeurs du Christianisme, a renoncé à la poursuite scientifique de la vérité et à la primauté du droit telle que la conçoivent les pays civilisés et s'est livrée sans retenue aux excès de sauvagerie des violences tribales.

Avec l'invasion de la Normandie le jour-J, les forces occidentales entreprenaient la reconquête de l'Europe, et avec l'aide de l'Union soviétique, leur allié du temps de guerre combattant sur le front de l'Est, réussissaient à vaincre les forces fascistes de Hitler.

Maintenant que 40 années se sont écoulées depuis ces heures glorieuses, nous nous demandons si la paix vaut bien le prix qu'elle a coûté en morts, en souffrances et en pertes matérielles. Les braves qui ont fait sans hésiter le sacrifice de leur vie pour libérer la Normandie et défendre la cause de la liberté seraient en droit de se demander, s'ils vivaient à l'heure actuelle, si leur sacrifice n'a pas été en vain. Le manque de liberté derrière le rideau de fer les remplirait sans doute de consternation. Lors de la Seconde Guerre mondiale, les alliés du temps de guerre ont lutté de concert pour vaincre les forces fascistes. Ils doivent accepter de nouveau de collaborer en vue d'un objectif commun, celui de la survie du genre humain, objectif qui devrait contribuer à améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest et à réduire la menace d'un nouveau conflit mondial.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ANNONCE DE LA FERMETURE D'UN BUREAU AUXILIAIRE À HAMILTON

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, alors que j'expose mon grief extrêmement sérieux contre les Postes canadiennes, je voudrais profiter de l'occasion, au